

MOULOUD SLOUGUI[\*]

## Politique algérienne en matière de sécurité alimentaire

L'analyse de la situation alimentaire de l'Algérie depuis 1970 montre une progression régulière et rapide des importations de denrées alimentaires (en volume et en valeur). Ainsi :

- La couverture des besoins essentiels de la population est assurée dans une proportion de plus en plus forte par les importations.
- Ces importations concernent les denrées de base, c'est-à-dire celles qui fournissent l'essentiel de la ration calorique et protéique de la majorité de la population algérienne : céréales, légumes secs, lait, huiles végétales et sucre.

Cette ration alimentaire est déséquilibrée (faible part des protéines d'origine animale) mais elle est la moins chère si l'on considère le coût de la calorie et le coût de la protéine. Ce déficit alimentaire résulte d'une inadéquation, quantitative et qualitative, entre la demande solvable des produits alimentaires et l'offre nationale de ces mêmes produits.

L'augmentation importante de la demande des produits de base provient de la conjonction de plusieurs facteurs : l'élément démographique, progression rapide des revenus distribués, offre limitée des produits alimentaires «riches» (viandes, fruits, etc.) et des autres biens de consommation, prix très bas des produits de base par rapport aux prix des autres produits alimentaires.

Cette situation entrave le développement harmonieux de l'économie à plusieurs niveaux :

- Les prélèvements, de plus en plus élevés pour importer les denrées alimentaires, diminuent la part du surplus économique réservée aux investissements. Ce qui tend à ralentir le rythme d'accumulation.
- Le «bon prix» des produits alimentaires importés garantit la reproduction de la force de travail à des coûts relativement bas. Ceci se traduit par le rétrécissement graduel de la fonction nourricière de l'agriculture, et la sous-exploitation des potentialités productives de ce secteur.

Le maintien de la tendance actuelle d'importations alimentaires se traduira par une aggravation de la dépendance alimentaire et fera peser des risques certains sur la sécurité alimentaire de l'Algérie. Ce qui ne manquera pas de réduire l'autonomie de décision du pays dans les nombreux domaines tant politique qu'économique.

Il s'agit dans le cadre de ce travail de :

- préciser la place occupée par la fonction alimentation dans la stratégie algérienne de développement économique et social. Ceci est réalisé à travers une lecture analytique des principaux textes fondamentaux et des différents plans de développement ;
- examiner les politiques de développement du secteur agricole ;
- analyser les politiques entreprises dans le domaine de l'alimentation pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Mais avant de tels développements, que signifie la sécurité alimentaire ?

### **La notion de sécurité alimentaire :**

La sécurité alimentaire a une acception différente selon que l'on se situe au niveau de l'individu (micro) ou au niveau de la nation (macro).

**1)** L'individu considérera qu'il est en sécurité alimentaire lorsqu'il peut disposer constamment d'une alimentation suffisante pour mener une vie saine et active. Le niveau de sécurité alimentaire de l'individu est déterminé par la disponibilité de la nourriture et par sa capacité à l'acquérir. La capacité d'acquérir cette nourriture dépend des facteurs revenus et prix des produits. Cette dernière condition est très importante car il peut y avoir disponibilité alimentaire et absence de satisfaction des besoins alimentaires. La réalisation de cette dernière condition est étroitement liée aux politiques de transfert de revenu et de soutien des prix alimentaires.

**2)** La sécurité alimentaire d'un pays peut être définie par les capacités de son système économique à assurer à l'ensemble de la population, et tenant compte du niveau de développement atteint, une ration alimentaire de base.

La sécurité alimentaire, à ce niveau, dépend des possibilités de l'appareil de production nationale, notamment le secteur agricole, mais aussi des capacités financières du pays à recourir à l'importation pour combler le déficit de la production nationale de denrées alimentaires de base.

Le degré de sécurité alimentaire est fonction :

- de la part respective de la population locale et des importations dans la couverture de la ration alimentaire de base ;
- de la nature des denrées alimentaires fournies par la production locale et par le marché extérieur.

La sécurité alimentaire va être étroitement liée aux politiques agricoles et alimentaires et aux stratégies d'importation des denrées alimentaires.

## **Première partie**

### **La fonction alimentation dans la stratégie algérienne de développement**

## **A. La question alimentaire dans la doctrine économique algérienne**

Les choix économiques de l'Algérie, exprimés depuis 1967, à travers les principaux textes doctrinaux (chartes, congrès au parti, sessions du comité central du parti, discours du Président de la République accordent un intérêt particulier à la satisfaction des besoins des populations en produits alimentaires. Cette préoccupation, qui a été une constante, a vu sa place se renforcer au fur et à mesure, pour devenir la priorité de la stratégie du développement économique et social.

### **I – Transformation des structures agraires et satisfaction des besoins alimentaires**

1) La liaison transformation des structures de l'agriculture, renforcement des bases matérielles de ce secteur et augmentation de la production agricole est mise en exergue par la charte de la révolution agraire de 1971, Celle-ci fixe comme objectifs du développement de l'agriculture «la transformation de la structure de la production agricole» et la nécessité «d'améliorer *les capacités de l'agriculture à répondre aux besoins alimentaires d'une population dont la structure évolue avec les progrès de l'industrialisation*» (charte de la révolution agraire).

2) La réorientation de la production agricole, prenant en compte d'abord les besoins des populations, apparaît comme un des objectifs de la révolution agraire qui «doit permettre de liquider les séquelles d'une agriculture coloniale, consacrant ses meilleures terres aux cultures d'exportation, ne pratiquant pas l'élevage intensif et laissant les cultures vivrières à des terres marginales» (charte de la révolution agraire).

### **II – Fonction «alimentation de la population» et stratégie de développement agricole**

1) La charte nationale de 1976 fixe à l'agriculture les objectifs suivants :

*«Assurer la couverture des besoins nationaux en produits alimentaires».*

*«Remplir la mission qui lui est assignée dans le cadre de la stratégie mise en oeuvre pour la construction économique du pays. Cette mission vise d'abord à assurer l'autosuffisance du pays dans les produits d'origine agricole».*

2) Le principe étant posé, la charte nationale précise les différents aspects de la fonction alimentation et la situe par rapport au développement économique et social.

*«La mission assignée à l'agriculture dans le cadre de notre stratégie de développement, visant à satisfaire les besoins nationaux agricoles*

*pose sur le plan de la production, non seulement un problème de volume, mais aussi et surtout un problème de diversification».*

*«L'accès à un standard de vie moderne signifie non seulement que chaque algérien pourra manger à sa faim, mais aussi que sa nourriture en dépassant les limites d'une alimentation de subsistance, corresponde aux normes d'une formule alimentaire, plus équilibrée et mieux adoptée aux besoins du développement.*

3) La charte nationale place la question alimentaire au centre de la stratégie de développement agricole.

*«En définitive, c'est à partir d'une certaine conception de l'alimentation de la population, que l'on se fixe comme objectif, et de l'évolution que doit accomplir cette population pour y parvenir que se détermine et se déploie toute la stratégie du développement agricole du pays».*

Ainsi la doctrine, à travers la charte nationale, donne une place de premier plan à l'agriculture dans la stratégie de développement global en raison de la mission nourricière fixée à l'agriculture et considère que la fonction alimentation constitue la base de l'élaboration de toute stratégie de développement agricole.

### **III – Indépendance alimentaire, sécurité alimentaire et priorité absolue accordée au développement du secteur agricole**

1) *Les résolutions de la 3e session du comité central du parti (mai 1980) marquent l'intérêt croissant accordé à la question de la satisfaction de la population en produits alimentaires, mais cette préoccupation plus réaliste, car consciente de la difficulté d'assurer une autosuffisance totale, vise plutôt une indépendance alimentaire à travers une satisfaction maximale.*

1.1. Aussi la résolution de politique générale de la 3e session du comité central, considère que le développement de l'agriculture doit viser «à améliorer la condition du fellah et à renforcer son attachement à la terre, lui permettant ainsi de contribuer à assurer l'indépendance alimentaire, condition essentielle de l'indépendance économique».

1.2. La résolution de la 3e session relative à l'agriculture «décide de mettre en oeuvre un plan national de développement agricole intégré, cohérent et à long terme dans une perspective de satisfaction maximale des besoins alimentaires de la population».

Il est important de souligner la vision globale de développement qui exprime l'interrelation établie entre la réalisation d'un objectif (satisfaction des besoins alimentaires) et le développement de l'ensemble du secteur agricole.

2) *Le congrès extraordinaire du FLN (juin 1980) introduit la notion de sécurité alimentaire et celle de besoins prioritaires de la population.*

2.1. Dans la résolution «Activités de production» et dans le chapitre relatif à l'agriculture, le congrès considère «que la production agricole doit permettre *d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires prioritaires de la population et de créer les conditions de la sécurité alimentaire*».

Donc la sécurité alimentaire souhaitée équivaut à la satisfaction des besoins alimentaires prioritaires de la population.

2.2. En plus de la définition, il y a l'énumération des besoins alimentaires prioritaires.

Le congrès extraordinaire demande «l'augmentation sensible de la production à moyen terme dans les domaines suivants : production fourragère, production céréalière, tomate industrielle, cultures maraîchères et légumes secs *afin de satisfaire convenablement les besoins du marché et de limiter la dépendance alimentaire*.

«L'amélioration et l'augmentation de la production animale en vue de satisfaire les besoins en viande blanche et en œufs de consommation, de répondre aux besoins en lait et produits dérivés, de *maintenir le taux actuel de couverture des besoins en viandes rouges*».

Ainsi à travers cette énumération se trouve explicitée la notion de besoins alimentaires, et l'accent est mis plus sur l'objectif de sécurité alimentaire et de réduction de la dépendance alimentaire.

3) *Le cinquième congrès du parti FLN (décembre 1983)* réaffirme avec force la préoccupation de sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins alimentaires prioritaires de la population et dégage les moyens de réalisation de cet objectif.

3.1. Dans la résolution «Agriculture, hydraulique, forêts et pêche» le congrès «réaffirme *le rôle fondamental de l'agriculture dans la sécurité alimentaire* pour le renforcement de l'indépendance nationale».

3.2. Priorité accordée à l'agriculture dans les plans de développement.

Le congrès «décide d'accorder dans les plans futurs de développement, *la priorité absolue à la promotion du secteur agricole, objectif* autour duquel devra s'articuler la politique économique et sociale du pays».

3.3. Priorité aux productions alimentaires de base dans les plans de développement agricole.

Le congrès recommande «que les objectifs de développement de l'agriculture prennent en compte la *nécessaire satisfaction des besoins alimentaires prioritaires des populations* selon un modèle national de consommation.»

Ainsi la sécurité alimentaire apparaît comme l'objectif privilégié de la stratégie de développement économique et social du pays dont la réalisation se fera en articulant la politique économique autour de l'agriculture et en axant la politique de développement rural sur les productions des biens alimentaires jugés prioritaires.

#### 4) *La charte nationale enrichie (1986).*

La charte nationale enrichie, réaffirme que la question alimentaire est au centre des préoccupations de la révolution algérienne, précise que l'objectif premier de l'agriculture est la réalisation à long terme de l'autosuffisance alimentaire, et dégage les orientations de développement global et sectoriel en vue d'atteindre cet objectif.

4.1. La question alimentaire au centre des préoccupations de la révolution algérienne.

– «La révolution dans le domaine agricole vise à bouleverser radicalement les structures et les systèmes archaïques et à *gagner la bataille décisive destinée à éliminer progressivement la dépendance alimentaire*».

– «La garantie de *l'indépendance alimentaire doit constamment apparaître au nombre des préoccupations permanentes de la révolution.*»

– «La révolution dans le domaine agricole signifie également l'orientation de la production principalement vers la satisfaction des besoins nationaux.»

4.2. Délimitation du contour de la notion d'autosuffisance alimentaire.

– Dans le titre «Développement global» et plus précisément dans le chapitre relatif à la politique de développement rural, la charte nationale enrichie précise le contenu de l'autosuffisance alimentaire : «*L'autosuffisance alimentaire doit porter sur les produits stratégiques nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux du pays.*»

– La charte nationale module, par ailleurs, la réalisation de cet objectif dans le temps : «La politique de développement rural vise également le développement de l'agriculture de manière à permettre (...) *la réalisation progressive* de l'autosuffisance alimentaire dans le temps.»

4.3. L'autosuffisance alimentaire, noyau central de la politique de développement rural et de la politique de développement global.

a) L'ensemble des orientations en matière de développement rural a pour axe privilégié l'autosuffisance alimentaire tant pour la valorisation et l'extension du patrimoine foncier (agriculture saharienne, agriculture de montagne) que pour l'orientation de la production (céréales, légumes secs, élevages, etc...).

«La culture des céréales notamment doit faire l'objet d'une intensification à même de relever les niveaux de production ; *le blé, demeurant la base alimentaire de notre société, sa production locale*

*la plus élevée possible, devient un impératif de notre indépendance économique.»*

Cet objectif d'autosuffisance alimentaire nécessite la modernisation des techniques de production, la mobilisation de l'ensemble des potentialités matérielles et humaines (ressources hydrauliques, formation des hommes, recherche scientifique).

b) Les orientations en matière de développement global sont déterminées à partir des impératifs du secteur agricole.

«La mise en oeuvre d'une politique de développement agricole visant l'autonomie alimentaire du pays ne peut se concevoir sans impliquer l'ensemble des opérateurs concernés à travers le pays.»

## **B. L'objectif de satisfaction des besoins alimentaires dans les plans de développement**

Tous les plans de développement depuis 1967 assignent au secteur agricole une fonction principale : la couverture des besoins alimentaires de la population...

1) *Le premier plan quadriennal (1970-73)*, dans son préambule, précise que la «révolution agricole vise la restructuration complète de la production dont *l'objectif est de nourrir et de mieux nourrir une population en croissance rapide.*

Cette formulation renferme un aspect global puisqu'il s'agit de satisfaire l'ensemble des besoins alimentaires de l'ensemble de la population algérienne, mais aussi un aspect qualité puisque cette couverture des besoins doit permettre l'amélioration de l'alimentation. C'est ce qui ressort des programmes de production planifiés dont «les objectifs (...) tendent à traduire au maximum dans les faits *la volonté de satisfaire l'ensemble des besoins* par les ressources nationales».

Une telle affirmation montre que les paramètres déterminant des besoins de la demande et des potentialités nationales ne sont pas maîtrisés et qu'une réflexion préalable quant aux véritables contours de ces différentes notions n'avait pas été menée. Ainsi la question de la hiérarchisation des besoins alimentaires a été éludée. De même, les aspects liés à l'évolution des revenus et des prix des produits alimentaires, les relations entre ces dernières catégories et l'évolution des besoins n'ont pas été pris en compte. Ce qui s'est traduit par des incohérences dans la détermination des programmes de production des principaux biens alimentaires.

2) *Le deuxième plan quadriennal (1974-77)*, conserve la problématique en termes de besoins. D'après le rapport général, le secteur agricole se voit assigner l'objectif de couverture des besoins alimentaires de la population. Néanmoins une classification de ces besoins est introduite de même qu'est précisée la notion de «produits de base». L'agriculture doit fournir en priorité les produits de base (céréales, légumes secs, huiles végétales, viandes et laits).

Si l'orientation sélective, en ce qui concerne la satisfaction de la demande, est bien claire, les potentialités réelles en matière d'offre, précisément des produits de base, ne sont pas bien cernées et les moyens d'accroître l'offre de cette catégorie de produit, ne sont pas planifiés.

### 3) *Le premier plan quinquennal (1980-84).*

Une orientation nouvelle se dégage de ce plan : la politique de développement est centrée sur la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux de la population.

Dans le domaine agricole et plus spécialement en matière de biens alimentaires, la préoccupation à moyen terme semble être à réduction de la dépendance alimentaire, la concrétisation de l'objectif de couverture de l'ensemble des besoins, par la production nationale est attendu à plus long terme.

Ainsi le planificateur établit trois catégories de produits alimentaires en fonction du degré de dépendance, attendu en fin de période (1984).

– Les produits pour lesquels il n'y aurait plus de dépendance en 1984, donc couverture totale par la production nationale : légumes secs, fruits frais et secs, légumes frais, viandes blanches, oeufs de consommation et huile d'olive.

– Réduction du taux de dépendance pour :

- les céréales (48 % en 1980... 46,8 % en 1984) ;
- lait et produits laitiers (47 % en 1980... 43 % en 1984).

– Augmentation du taux de dépendance pour les viandes rouges : (12 % en 1980... 19 % en 1984).

L'analyse de ce qui précède montre que le planificateur a affiné les instruments d'évaluation des besoins alimentaires, et par ailleurs, il se dégage une meilleure appréciation des possibilités effectives de production.

4) *Le deuxième plan quinquennal (1984-89)* fixe au secteur agricole l'objectif de «satisfaction de nos besoins alimentaires à long terme» dont la concrétisation repose sur l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur agricole centrée sur «la question alimentaire».

Cependant à moyen terme, il apparaît que «la priorité est accordée à la réduction de la dépendance alimentaire».

Par ailleurs, il existe une incohérence entre l'orientation retenue de réduction du recours à l'étranger et les programmes de production qui dégagent au contraire une aggravation de la dépendance pour un certain nombre de produits de base.

\* *Pour les céréales* : le programme de production retenu, aboutit à une couverture de près de 50 % des besoins en céréales, en fin de période du plan. Ceci veut dire que le taux de dépendance admis est supérieur à 50 %. Or, dans le plan précédent (1er plan quinquennal) le degré de dépendance retenu, pour ce produit, n'était que de 46,8 %. Donc il y a *une prévision d'augmentation de la dépendance et non une réduction de celle-ci*.

\* *Pour les viandes rouges* : la même incohérence est à relever puisque pour fin 1984, degré de dépendance prévu : 19 %, 2e plan, fin 1989, degré de dépendance prévu : 30 %

Donc il y a aggravation et une diminution de la dépendance pour ces produits.

\* *Pour le lait, et produits dérivés* : 1er plan quinquennal, fin 1984 : taux de dépendance prévu : 43 %, 2e plan quinquennal, fin 1989 : taux de dépendance prévu : 64 %.

## **Conclusion**

La prévision du deuxième plan quinquennal pour ces trois catégories de produits est l'augmentation de la dépendance. Ainsi la couverture des besoins alimentaires par la production nationale a évolué dans un sens restrictif et plus réaliste, prenant en considération les limites objectives de l'appareil productif national. Ainsi on passe de la notion de couverture de l'ensemble des besoins alimentaires de la population à la notion de satisfaction prioritaire des besoins stratégiques. Dans une troisième phase on vise la réduction de la dépendance alimentaire (1er plan quinquennal) et en dernière phase l'augmentation de cette dépendance (2e plan quinquennal) est admise.

## **Deuxième partie**

### **Les politiques de développement de l'appareil productif agricole**

Il s'agit, dans ce domaine, de promouvoir la modernisation du secteur agricole par une utilisation optimale des facteurs terre, capital technique et capital travail.

Etant donné que la terre constitue un facteur limitant en Algérie, le type de développement doit être de nature intensive. L'élévation des productivités des sols et l'augmentation des rendements reposent sur la consommation de plus en plus grande de capital technique et de capital travail par unité de surface.

Les actions et développement se sont faites dans trois directions :

- Extension et valorisation du capital foncier.
- Augmentation du capital technique.
- Moyens humains.

## I. Extension et valorisation du capital foncier

1) Deux actions ont été menées depuis 1971 en vue d'augmenter les superficies agricoles travaillées.

a) La première action résulte de l'application de la révolution agraire (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> phase) qui a permis, d'une part de travailler des terres agricoles publiques, et d'autre part de mettre en culture des terres agricoles appartenant aux absentéistes.

b) Extension des superficies agricoles depuis 1983, date de la promulgation, et du début d'exécution de la loi relative à l'accession à la propriété foncière par la mise en valeur des terres.

Ainsi jusqu'à la fin de l'année 1985, il a été attribué 76.500 ha à 18.565 bénéficiaires dans les wilayas sahariennes, steppiques et du Nord.

Ces actions, ajoutées à celles récemment prises pour préserver le capital foncier productif, n'ont pas permis jusqu'à présent de contrebalancer les pertes (directes ou indirectes) d'importantes superficies de terres fertiles, conséquentes au fait que le développement industriel et urbain a eu pour assise les régions agricoles les plus riches du pays.

2) Valorisation du capital foncier.

L'agriculture algérienne se caractérise par deux constantes au niveau de l'utilisation des sols : faible intensité agricole et faiblesse de l'irrigation.

a) La faible intensité agricole résulte du maintien de techniques culturales, datant de la colonisation, qui privilégient les assolements, jachère labourée ou jachère pâturée, et qui se traduit par la mise au repos de près de la moitié des terres labourables. Les terres en jachère occupaient une superficie de 3.250.000 ha en 1979-1980 pour une superficie globale d'environ 7,5 millions d'ha. Des actions d'élévation de l'intensité agricole ont été initiées depuis plus de 10 ans, qui visent le remplacement de la jachère par les cultures fourragères ou des légumes secs. De même, depuis le début du deuxième plan quinquennal et dans le cadre du plan d'intensification agricole, un vaste programme de résorption de la jachère dans les zones favorables (ayant une pluviométrie supérieure à 450 mm) a été lancé.

b) L'irrigation : facteur important d'augmentation de la productivité agricole, l'irrigation s'est très peu développé malgré l'existence d'importantes potentialités.

Jusqu'en 1979, le faible dynamisme en matière de mobilisation des ressources hydrauliques, explique le faible taux des terres irriguées qui ne couvrent que 300.000 ha soit 4 % de superficie agricole utile totale. De cette superficie seulement 134.000 ha sont équipés et environ 62.000 ha sont effectivement irrigués.

Depuis le premier plan quinquennal un programme de mise en valeur hydro-agricole a été initié. Les actions entreprises concernent la rénovation des périmètres existants (assainissement et drainage), l'extension et la création de nouveaux périmètres.

Ainsi la petite et moyenne hydraulique connaît un réel démarrage par la création d'aire d'irrigation, de réalisation de forages et de nombreux petits barrages.

Ces actions de renforcement de la base foncière de l'agriculture algérienne n'ont eu que peu de résultats car elles n'ont touché, que d'une façon marginale le patrimoine foncier privé qui représente près de 60 % de la superficie utile. Jusqu'à présent, aucune réorganisation des structures foncières de ce secteur n'a été envisagée, malgré les résolutions du cinquième congrès du FLN (1983) dont l'une des dispositions recommandait la libération des transactions foncières afin de faciliter au niveau du secteur privé, la constitution d'exploitations agricoles viables. Le remembrement, seul moyen de lever la contrainte foncière constitue le préalable à la modernisation de ce secteur et conditionne le succès des programmes de soutien technique et économique accordés à ce secteur. L'introduction du progrès technique et l'utilisation des facteurs modernes de production ne peuvent se réaliser sans l'organisation rationnelle des structures foncières.

Le secteur agricole public, malgré les multiples transformations structurelles qu'il a subies, n'est pas arrivé à la forme d'organisation la plus adéquate de ses structures foncières. L'un des résultats négatifs de ces bouleversements successifs est sans contexte, la déstabilisation du secteur le plus riche de l'agriculture algérienne.

## **II. Approvisionnement en facteurs de production**

L'intensification de la production agricole exige un approvisionnement régulier, en quantité, en facteurs de production adoptés.

Depuis le lancement du 1er plan quinquennal (1980-84) et dans le cadre de l'amélioration des conditions de fonctionnement de l'économie agricole, le secteur de l'agriculture qui connaissait un état de sous équipement, a accru rapidement son niveau de mécanisation. Il dispose de quantité, de plus en plus en rapport avec ses besoins, de matériel agricole, de semences, plants, engrais et produits phytosanitaires. Cette politique présente deux caractéristiques :

– Premièrement elle a beaucoup plus bénéficié au secteur privé agricole qui accroît sensiblement sa consommation d'intrants industriels. Ainsi il a triplé sa consommation d'engrais entre 1971 et 1981. Sa part dans la consommation de produits phytosanitaires est passée de 28 % en 1977 à 42 % en 1981. De même pour la période du premier plan quinquennal il a bénéficié de 49 % des nouvelles acquisitions de matériel de traction, 36 % du matériel de récolte, 33 % du matériel aratoire et 79 % de pompes-motopompes.

– Deuxièmement ce meilleur approvisionnement en facteur de production s'est fait par un recours important aux marchés extérieurs.

Ainsi en 1981-1982, l'importation représente :

- 70 % du matériel agricole.
- 54 % du matériel aratoire.
- 98 % du matériel de semi et épandage.
- 50 % des livraisons d'engrais
- 80 % des aliments de volailles.
- 80 % des plants de pommes de terre.

L'analyse de cette politique d'approvisionnement en facteurs de production montre que :

\* Les résultats du développement industriel n'ont pas répondu aux impératifs du développement agricole. Les politiques industrielles n'ont pas pris en compte les choix arrêtés par les textes fondamentaux et les plans de développement. La faiblesse structurelle de la consommation des crédits alloués à l'agriculture est due aux faibles capacités de réalisation mise à la disposition du secteur agricole, lesquelles sont le résultat des faibles investissements dans les branches industrielles permettant d'accroître ces capacités de réalisation.

\* L'augmentation des facteurs de production, à la disposition de la sphère agricole, ne règle pas la question de la distribution de ces facteurs de production. Qui en bénéficie ? Quels sont les mécanismes et les moyens mis en place pour que cette politique d'approvisionnement permette la concrétisation de l'objectif de réduction de la dépendance alimentaire.

### **III. Moyens humains**

Le mode de développement choisi par l'Algérie a induit une allocation des ressources, inadéquate, et ceci au détriment principalement du secteur agricole. Ce secteur a connu, jusqu'à 1980 une grave déperdition de sa force vive, et le transfert vers les autres secteurs (industrie, BTP) de sa main-d'oeuvre la plus jeune et la plus qualifiée. La disparité des revenus et le manque ou l'insuffisance des infrastructures sociales ont constitué les causes essentielles de ce phénomène. Jusqu'en 1980 aucune action n'avait été entreprise pour envoyer ce mouvement préjudiciable au développement agricole.

La politique suivie, dans le cadre de la restructuration du secteur agricole public, en matière d'investissement travail a tenté de créer les conditions pour renforcer le potentiel humain à la disposition de ce secteur par un rajeunissement de la main-d'oeuvre agricole, l'augmentation du niveau d'encadrement technique et l'amélioration du niveau de qualification des producteurs. Les actions les plus importantes initiées depuis 1980 sont l'affectation d'ingénieurs gestionnaires, de techniciens, etc... dans les exploitations relevant du

secteur public, la réflexion autour de la question, de la vulgarisation en milieu rural.

Il est à remarquer que ces actions sont ponctuelles et partielles. Car d'une part elles ne s'intègrent pas dans le cadre d'une politique cohérente visant le maintien des jeunes agricultures dans les campagnes. D'autre part, ces actions n'ont pas, du tout concerné le secteur privé. Deux axes sont à privilégier pour mobiliser le plus grand nombre d'exploitants privés.

- \* Elaboration d'une politique nationale de vulgarisation agricole qui tienne compte des particularités de ce secteur, de sa diversité et ceci aussi bien au niveau des programmes, que des méthodes et des moyens humains chargés de concrétiser cette politique.

- \* Formation adaptée et pratique des jeunes ruraux.

- \* Création de conditions minimales de vie sociale et culturelle dans les centres ruraux.

- \* Réfléchir aux voies et moyens les plus adéquats d'insertion de la force de travail qualifiée (ingénieurs, techniciens, comptables, etc...) dans la sphère productive agricole.

## **Conclusion**

Le développement de l'appareil productif agricole a été fortement limité par les faibles moyens de réalisations disponibles. Ce qui s'est traduit par des retards dans la réalisation des divers programmes de mise en valeur des terres, d'extension des surfaces agricoles, de mobilisation des ressources hydrauliques.

L'insuffisance des capacités, a ainsi freiné la concrétisation des objectifs d'intensification et de modernisation de la production agricole. Cette situation a pour causes essentielles :

- \* La faible adéquation entre les objectifs de production et les ressources dégagées pour la mise en place et le développement des capacités de réalisation.

- \* Le manque d'organisation des structures chargées des différents travaux agricoles, hydro-agricoles et de génie rural. Ces problèmes ont fortement ralenti la réalisation de certaines infrastructures telles que les silos à grain, les bâtiments d'élevage avicole, les unités d'aliment du bétail.

## **Troisième partie**

### **Le développement des productions alimentaires**

Depuis l'indépendance, et particulièrement depuis le premier plan quadriennal, l'Algérie a entrepris une politique de reconversion de sa production agricole en vue de l'adapter aux besoins alimentaires de la population.

Cette politique, basée sur une intensification des productions agricoles a visé au cours de la première période (1967-1980)

l'autosuffisance alimentaire du pays – cet objectif global est resté ambigu car il n'a pas été traduit en programmes quantifiés de développement de productions agricoles et ne comportait pas une hiérarchisation des priorités. Ceci a abouti au lancement d'actions de développement de productions agricoles tous azimuts. Le résultat a été une allocation inadéquate des ressources, déjà faibles, du secteur agricole et la non-réalisation des objectifs pour les productions prioritaires.

Aussi certains exemples d'incohérence entre l'objectif et les politiques de réalisation de cet objectif, peuvent être relevés :

– Le développement de la production de sucre a été décidée sans prendre en considération les faibles performances des unités déjà en place. De même les critères de rentabilité au niveau macro-économique qui recherche l'utilisation optimale des ressources, ne permettent pas de retenir la production du sucre.

– Le développement de la culture du mûrier à soie et de la lavande dans la wilaya de Tlemcen alors que les conditions favorisent plutôt le maraîchage et l'élevage. Le développement de ces productions, s'est traduit par une utilisation irrationnelle des moyens dans le secteur agricole et des surcoûts importants dans le secteur industriel par suite du sous-emploi, entre autre, des capacités de production installées.

Depuis le premier plan quinquennal, et essentiellement depuis 1984, il y a l'introduction d'une hiérarchie et la détermination d'objectifs prioritaires à réaliser. Ainsi le programme d'intensification accorde la priorité aux productions entrant dans la ration alimentaire de base (céréales, légumes secs, lait, etc...). Ainsi ont été élaborés des plans d'intensification des productions céréalières, des légumes secs, de la pomme de terre, etc...

Le développement des productions alimentaires a englobé les domaines suivants :

### **1) Les céréales :**

Le programme d'intensification des productions porte sur l'accroissement des rendements par l'amélioration des semences, la fertilisation, la redéfinition des systèmes d'assolement, l'utilisation de matériels aratoires adaptés à la céréaliculture algérienne, le soutien à la production des semences.

Pour le blé tendre : introduction de variétés à haut rendement sur des superficies importantes (variétés mexicaines et italiennes) et très forte augmentation de la consommation d'engrais. Ce programme a essentiellement concerné le secteur socialiste.

Pour le blé dur : il n'y a pas eu d'actions particulières, le secteur privé a continué à privilégier le blé dur. Avec le développement de l'élevage, le secteur privé s'oriente de plus en plus vers la production d'orge car plus rentable sur le plan financier d'où une préférence de

plus en plus nette de ce secteur en faveur de l'alimentation animale et au détriment de l'alimentation humaine. Tout cela explique la faiblesse des réalisations par rapport aux objectifs. La production céréalière par tête et par an est en baisse. Sa part dans la couverture des besoins nationaux ne cesse de diminuer. Elle est passée de 88 % en 1969 à 20 % en 1984.

## **2) Les légumes secs :**

Accroissement des superficies emblavées (120.000 ha en 1980 et 150.000 ha en 1984) et adoption d'un programme d'intensification basés sur la mécanisation pour pallier au manque de main-d'oeuvre.

Les résultats laissent apparaître un déclin de la production (666.000 qx en 1974, 500.000 qx en 1983) et une baisse du taux de couverture des besoins par la production nationale (60 % en 1974, 25 % en 1983).

La production de légumes secs se caractérise par ses mauvaises performances, le rendement moyen durant les dernières années est de 2 qx/ha.

## **3) Vignoble :**

Un programme de reconversion a été engagé par l'arrachage de la vigne de cuve. Ainsi les superficies sont passées de 355.000 ha en 1962 à 182.000 ha en 1983. Les reconversions se sont faites au profit de la vigne de table dont les superficies sont passées de 8.000 ha en 1969 à 36.000 ha en 1984, et ont favorisé plus particulièrement les cultures fourragères qui sont passées de 63.000 ha en 1969 à 357.000 ha en 1983.

Ce processus de reconversion a touché essentiellement le secteur public. La production du vignoble connaît une chute du rendement (45 hl/ha en 1962, 12 hl en 1982) et une baisse continue de la productivité.

## **4) Les maraîchages :**

Augmentation importante des superficies consacrées aux productions maraîchères. Ce qui s'est traduit par un doublement des productions entre 1967 et 1983. La culture de pomme de terre occupait jusqu'en 1983, 33 % des surfaces.

Jusqu'à la fin du premier plan quinquennal l'intensification de cette culture était limitée par l'insuffisance des terres irriguées, la forte dépendance en matière de semences, la faiblesse de la fertilisation et de la mécanisation. La production n'arrive pas à satisfaire la demande. Ainsi le volume des importations a triplé entre 1967 et 1983.

Cette culture a connu un essor important depuis 1984-1985 qui se traduit par une augmentation des productions et une amélioration des rendements (66 qx/ha en 1983-84, 91,2 qx/ha en 1984-85).

## 5) Lait :

Le programme d'intensification de la production laitière n'a pu être réalisé car l'insuffisance des disponibilités alimentaires, en quantité et en qualité, limite l'augmentation des effectifs de vaches laitières. L'élevage bovin laitier exige une alimentation à base de fourrage de haute valeur nutritive dont la production est liée aux disponibilités en eau d'irrigation. Ce retard accumulé dans le développement de la production laitière se traduit par une baisse du taux de couverture des besoins par la production nationale qui passe de 70 % en 1970 à 30 % en 1985. Il faut d'ailleurs rappeler que la production nationale est basée sur la reconstitution de la poudre de lait entièrement importée – le taux d'intégration du lait local dans cette production est encore très faible (5 à 6 % en 1983). Le faible développement de la production laitière s'est traduit par l'augmentation de la facture laitière qui atteint 1,8 milliards de DA en 1985 et qui fait de l'Algérie l'un des plus grands importateurs de lait et de produits laitiers.

## 6) Viandes rouges :

La production de viandes rouges a doublé entre 1968 et 1983 (76.000 tonnes à 150.000 tonnes) son taux de croissance a été de 3 à 4 % par an, et compte tenu de l'accroissement démographique, on peut dire que la production nationale par habitant a stagné. Le déficit a été couvert par le recours à l'importation qui avec 50.000 t en 1983 représente 25 % de la demande nationale (200.000 t annuellement). La contrainte majeure que connaît ce secteur est que plus de 90 % du cheptel est élevé en système extensif sur des pâturages dégradés.

## 7) Aviculture :

La production de viandes blanches a été multipliée par six entre 1968 et 1984 (96.000 t en 1968, 144.000 t en 1984). Ce qui a permis de faire passer la consommation par tête et par an de 4,5 kg en 1979 à 7 kg en 1984...

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'encouragement à l'acquisition des modules de poulaillers et au financement de la construction et de l'équipement des poulaillers.

Cette performance a permis l'arrêt de toute importation de viandes blanches et d'oeufs pour la consommation depuis 1984. Mais avec le développement de la production avicole s'est accrue l'importation des inputs (alimentation du cheptel, reproductrices chair, poussins, poulettes démarrées, produits vétérinaires). Ainsi pour l'an 2000, les besoins en aliments de volailles (aliment confondu) sont estimés par le secteur concerné, à environ 27 millions de qx, soit l'équivalent de 1,7 milliard de DA en devises.

Au terme de cette analyse, il apparaît que :

- 1) Le taux de dépendance alimentaire ne cesse de croître. En proportion des importations totales, la part des dépenses

d'importations alimentaires qui avoisinait 18,8 % en 1980 a atteint 22,2 % en 1985 et 25 % en 1986.

2) Que les importations contribuent fortement à la constitution calorique et protéinique de la ration moyenne.

Aussi en 1979, une calorie sur deux était importée, alors qu'en 1984 2 calories sur 3 sont importées.

3) L'amélioration quantitative et qualitative de la ration moyenne est due à l'augmentation de la consommation des produits céréaliers, légumes secs, sucre, huiles végétales et lait. Or, cette catégorie de produits est celle dont le taux de couverture des besoins pour le recours aux importations ne cesse de croître. Ce sont ces produits qui interviennent le plus dans la ration moyenne. Aussi les céréales et les légumes secs interviennent pour près de 65 % dans la ration calorifique et 75 % dans les protéines.

4) La sécurité alimentaire apparaît de plus en plus menacée car reposant sur les capacités financières du pays à prendre en charge le recours à l'étranger pour assurer la ration de base, de la moyenne partie de la population. Elle va être fonction du déterminant principal des moyens financiers du pays, à savoir la conjoncture des prix des hydrocarbures. Par rapport aux recettes d'exportation les importations de produits alimentaires ont représenté 12,75 % en 1980, près de 30 % en 1986.

5) Les importations alimentaires qui ne représentaient que 43,5 % des importations de biens d'équipements en 1964, en compte en 1980, plus de 70 %. D'où le risque de compétition entre ces importations et celles des biens nécessaires au fonctionnement et au développement des industries.

Par ailleurs les politiques visant à réduire la dépendance alimentaire du pays n'ont eu que de faibles résultats jusqu'à présent car il y a une inadéquation entre l'objectif et les moyens (notamment instruments de régulation) pour le réaliser.

L'inexistence d'un système cohérent d'instrument d'orientation de la production agricole, a finalement favoriser les productions commerciales (cultures maraîchères, etc... et même élevage) au détriment des denrées de base.

L'ensemble des mesures tend à réaliser les objectifs des producteurs, donc la rentabilité financière et non les objectifs de la planification nationale notamment en matière de production de denrées de base.

Ainsi les multiples subventions à la production, les facilités de crédit, la libéralisation de la commercialisation de certaines productions donnent des avantages considérables au producteur sans aucune contre-partie. Ainsi le système des contrats, qui constitue l'un des moyens de réalisation des objectifs de productions pour l'Etat, est faiblement développé.

## **Conclusion générale**

Quelles sont les perspectives en matière de sécurité alimentaire ?

1) Le moyen le plus sûr, théoriquement, pour garantir la sécurité alimentaire d'un pays est la couverture des besoins par l'offre nationale.

Dans le cas de l'Algérie, les hypothèses les plus optimistes ne permettent pas d'espérer un tel résultat pour l'an 2000. Quatre produits alimentaires fournissent le 3/4 de la ration alimentaire de l'Algérien moyen. Pour deux de ces produits : les huiles végétales alimentaires et le sucre, les besoins sont couverts à 100 % par les importations (au niveau national, il n'y a que l'activité raffinage). Ces programmes de développement des productions alimentaires ne concernent ni les graines oléagineuses, ni la betterave à sucre ou la canne à sucre.

Pour les céréales avec l'hypothèse d'une utilisation optimale des potentialités de production, la production ne peut dépasser 30 millions de qx. Si les besoins, consommation humaine et alimentaire animale (viandes rouges et aviculture) sont évalués à 90 millions de Qx, d'où une importation d'au moins 60 millions de quintaux.

Pour le lait et les produits dérivés, les prévisions sur l'an 2000 tablent sur un accroissement de l'ordre de 80 % environ des quantités importées.

2) Les disponibilités financières, en équivalent devises, constituent la seconde possibilité d'assurer la sécurité alimentaire. Dans ce cas la capacité de l'économie nationale à dégager ces ressources financières va jouer un rôle déterminant pour assurer ou non la sécurité alimentaire. Pour l'évaluation de cette capacité, il y a lieu de tenir compte d'un certain nombre de contraintes objectives.

- Baisse tendancielle des cours des matières premières, qui pour l'Algérie constitue la quasi-totalité de ses exportations.
- Grande rigidité de l'appareil de production qui freine l'augmentation rapide des exportations hors hydrocarbures, à des prix rémunérateurs.
- Augmentation de la consommation nationale de l'énergie, et des produits dérivés.

## BIBLIOGRAPHIE

1. Charte de la révolution agraire 1971.
2. Charte nationale 1976.
3. Résolution de la 3ème session du Comité central.
4. Résolution des congrès du FLN.
5. Rapport général du 1er Plan quadriennal SEP.
6. Rapport général du 2ème Plan quadriennal SEP.
7. Rapport général du 1er Plan quinquennal MPAT.

8. Rapport général du 2ème Plan quinquennal MPAT.
9. Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967/78.
10. Bilan du 1er Plan quinquennal 1980-1984.
11. L'intensification de la production agricole MAP, 1984.
12. Rapports relatifs à l'évaluation du secteur agricole ; Secrétariat permanent du Comité central du FLN, 1985 et 1986.

## Notes

---

[\*] Chargé de cours, institut des sciences économiques d'Alger.